

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 9 avril 2015

Le neuf avril, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 12 mars 2015, est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2014 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur LUCAS Pierre, délibère sur le compte administratif communal de l'exercice 2014, dressé par Monsieur le Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice communal 2014, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les résultats comme résumés ainsi :

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	-	418 197,24 €
Opérations de l'exercice	872 034,82 €	1 032 822,05 €
Total	<u>872 034,82 €</u>	<u>1 451 019,29 €</u>

Résultat de clôture : + 578 984,47 €

Investissement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	249 511,16 €	-
Opérations de l'exercice	1 271 117,58 €	1 504 751,74 €
Total	<u>1 520 628,74 €</u>	<u>1 504 751,74 €</u>

Résultat de clôture : - 15 877,00 €

Constate pour la comptabilité communale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du Receveur Percepteur, relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES

La somme nécessaire à l'équilibre du budget primitif 2015 est couverte par le produit des 3 taxes directes locales, dont les taux sont inchangés par rapport à l'exercice précédent.

Les taux, adoptés à l'unanimité, pour l'exercice 2015, sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,00
- Foncier bâti : 15,10
- Foncier non bâti : 37,74

EXONERATION FONCIER BÂTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer, pour deux années, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, les entreprises nouvelles installées sur la commune au cours de l'année 2015, et qui bénéficient des exonérations d'impôts sur les sociétés, prévus aux articles 445 sexies et 44 septies du Code Général des Impôts.

Cette décision s'applique également aux reprises d'entreprises en difficulté.

EXONERATION FONCIER NON BÂTI

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'exonérer, de la taxe sur propriétés non bâties, et pour deux années à compter de leur installation, les jeunes agriculteurs installés à compter du 1^{er} janvier 2015, et qui bénéficient de la dotation d'installation prévue par décret (article 109 de la Loi de Finances).

AFFECTATION DU RESULTAT 2014 - COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Vu les résultats du compte administratif de l'exercice 2014 du budget de la commune,

Soit un excédent global de fonctionnement de 578 984,47 €

Soit un déficit global d'investissement de 15 877,00 €

Statuant sur l'affectation de ces résultats,

Décide de les affecter de la façon suivante :

15 877,00 € au compte 001 en dépenses d'investissement

240 000,00 € au compte 1068 en recettes d'investissement

338 984,47 € au compte 002 en recettes de fonctionnement

BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE

Après avoir entendu l'énoncé et le contenu, chapitre par chapitre, du budget primitif de l'exercice 2015 de la commune, préparé par Monsieur le Maire ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les dépenses et les recettes proposées pour le budget primitif 2015, qui s'équilibre de la façon suivante :

Fonctionnement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	-	338 985,00 €
Opérations réelles	1 420 557,00 €	1 096 589,00 €
Opérations d'ordre	16 180,00 €	1 163,00 €
Total	<u>1 436 737,00 €</u>	<u>1 436 737,00 €</u>

Investissement

	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	15 877,00 €	-
Opérations réelles	877 239,00 €	878 099,00 €
Opérations d'ordre	1 163,00 €	16 180,00 €
Total	<u>894 279,00 €</u>	<u>894 279,00 €</u>

AUTORISATION A SIGNER LE BAIL A LOCATION – LOCAL ADMR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail à location doit être établi entre la Commune et l'Association ADMR de Brou-Illiers, pour le local rue de la Croix du But.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le bail à location entre la Commune et l'Association ADMR,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce bail à location.

AUTORISATION A SIGNER LE BAIL A LOCATION AVEC MONSIEUR GARCIA A LA MAISON DE SANTE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bail à location doit être établi entre la Commune et Monsieur Thierry GARCIA, masseur-kinésithérapeute à la maison de santé sur la ZA la Croix Verte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le bail à location entre la Commune et Monsieur Thierry GARCIA,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce bail à location.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :
- que la signature de l'acte de vente pour le bâtiment sur la zone d'activités est fixée au 17 avril
- que la signature de l'acte de vente de la maison TIXIER est prévue semaine 17.
- que le local ADMR est terminé. La signature du bail à location est fixée le 24 avril à 19 heures, avec une location débutant le 1^{er} mai 2015.
- de sa rencontre avec Monsieur BORDRY, directeur régional d'Orange. La montée en haut débit du NRA de la Hallonnière devrait être actée au budget 2016.
- que le haut débit sera bien en service fin juillet 2015, dans le bourg.
- de la réunion de la CCID du 20 mars dernier. Un réajustement de la valeur locative a été opéré pour plusieurs habitations.
- qu'une réunion d'information de la Communauté de communes du Perche-Gouet aura lieu le 13 avril à 18 heures, à la salle récréative, concernant le transfert du périscolaire.
- Monsieur LUCAS fait part au Conseil Municipal d'une demande de l'association « Civilisations du monde », qui souhaite organiser des séances de cinéma à la salle récréative. Le coût est de 660 € TTC par séance, et l'entrée est de 5 € par personne. Il rencontrera le responsable prochainement pour avoir plus d'informations sur ces spectacles.
- Madame HUART informe le Conseil Municipal du problème des déjections canines rue des Ecoles. Cela semble s'être calmé mais le problème persiste néanmoins.
- Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :
- qu'il a rencontré un responsable de l'ADMR, pour la pose d'enseignes sur le bâtiment rue de la Croix du But.
- que les travaux d'écoulement du lotissement la Croix du But vont bientôt être réceptionnés, à condition que tous les documents nécessaires soient fournis.
- que les travaux de voirie vont bientôt commencer.
- de la réunion du comité syndical du SIBBYG, qui a eu lieu ce jour.
- du manque de visibilité des travaux à l'école maternelle, qui doivent être réalisés par la Communauté de communes du Perche-Gouet. Il apparaît difficile que ces travaux soient terminés pour la rentrée scolaire de septembre 2015.
- des résultats enregistrés par les radars pédagogiques, au cours des premiers mois de mise en service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heures 45.